



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Sur la Commune de SAINT SIMÉON DE BRESSIEUX (38870)
618 rue du Verdin

MAISON T5 DE 76,48M²
AVEC COUR GOUDRONNÉE ET JARDIN
(cadastrée section C 1215 et C 1216 pour 8a 14ca)

ADJUDICATION FIXÉE
LE MARDI 23 SEPTEMBRE 2025 À 14 HEURES
à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE
au Palais de Justice, Place Firmin Gautier – 38000 GRENOBLE

Visite prévue sur place le jeudi 11 septembre 2025 de 14 h à 15 h
par le ministère de la SELARL LEGALACT,
commissaire de Justice à GRENOBLE

DESIGNATION

Sur la Commune de SAINT SIMÉON DE BRESSIEUX (38870), 618 rue du Verdin, un bien immobilier cadastré section C 1215 et C 1216 pour 8a 14ca.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 18 décembre 2020.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

Par jugement du 27 mai 2025, le Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, en application des dispositions de l'article L322-6 du code des procédures civiles d'exécution, a fixé le montant de la mise à prix à la somme de 60.000 €

MISE A PRIX : 60.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 6.000 €

Soit 10 % du montant de la mise à prix par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

MISE A PRIX À DÉFAUT D'ENCHÈRE

En application des dispositions de l'article R322-47 du code des procédures civiles d'exécution, à défaut d'enchère, le bien sera immédiatement remis en vente sur le montant de la mise à prix initiale fixé à la somme de 37.500 €.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat
www.bastille-avocats.fr

**Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés
Tél 04.76.46.27.43 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.**